

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ (1929-1935)

création de la [Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles](#)

André Marie Edmond NIVOIT, administrateur délégué

Né le 30 novembre 1881 à Paris.

Fils d'*Edmond* Nivoit (1839-1920), X-mines, inspecteur général des mines, professeur de géologie à l'École nationale des ponts et chaussées, directeur de l'École nationale des mines, commissaire aux comptes du Gaz de Mulhouse (1892) — successeur de son beau-père —, censeur du Monde-Incendie (1897), président des Mines de la Grand-Combe (1909) et administrateur du PLM (1912), et de Marie Élixa Malézieux (fille d'Émile Malézieux, polytechnicien).

Frère de Paul Nivoit, ingénieur-conseil des [Mines de Siguir](#) (1907-1910), de Fernand (officier du génie) et de Marguerite (M^{me} Albert Lebrun, président de la République).

Licencié en droit. HEC.

Fondateur des Établissements Chesneau et Nivoit, constructions mécaniques, transformés en S.A. (1913), fusionnés avec L. Séblin et Cie sous le nom de Cie saint-quentinoise de travaux métalliques (1920), puis de Cie saint-quentinoise de construction.

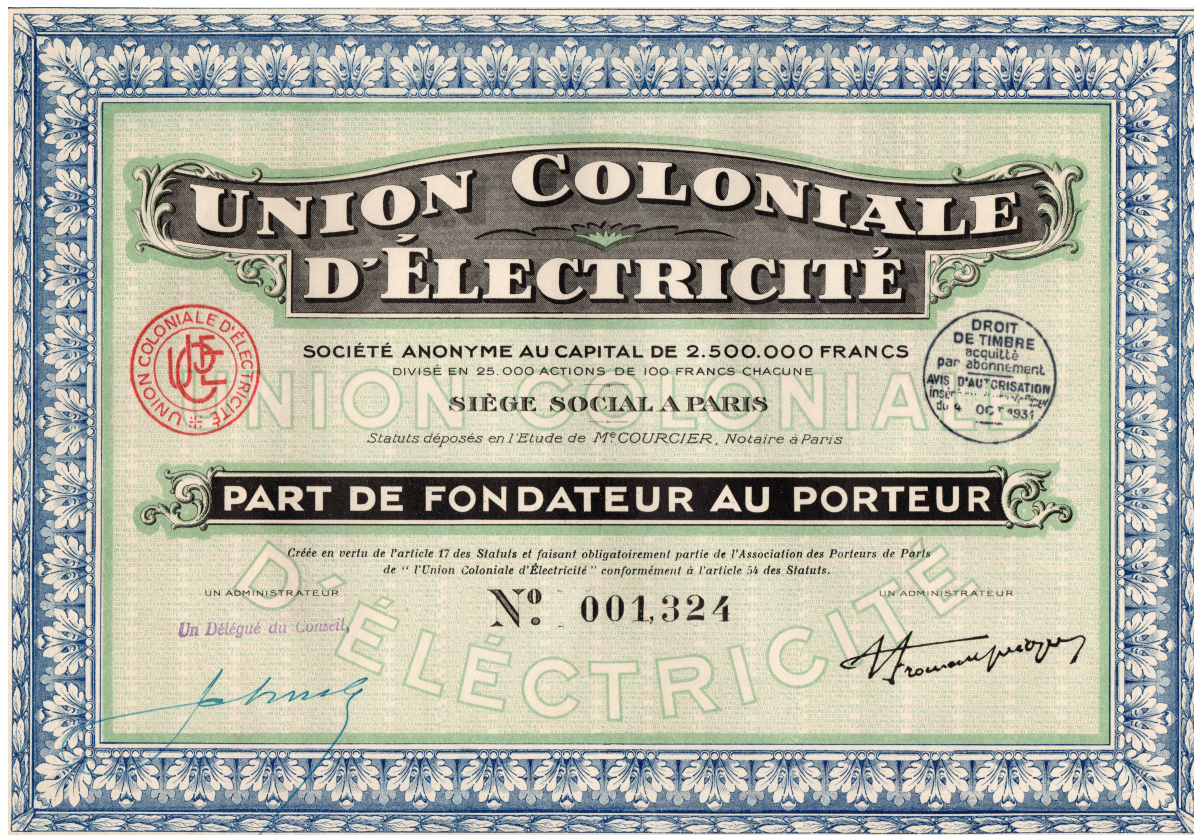
Commissaire aux comptes du Gaz de Mulhouse (successeur de son père).

Président de L'Achromine à Jarrie (Isère) : corindon artificiel, meules agglomérées.

Administrateur de la Préparation industrielle des combustibles, de Gaz, Eau, Froid Industriel (1924), et de la Société des films artistiques (1925).

Conseiller du commerce extérieur (1914).

Membre du comité de la Société des ingénieurs coloniaux. Chevalier (1926), puis officier (1935) de la Légion d'honneur. Décédé le 3 février 1976.



Coll. Jacques Bobée
UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
S.A. au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 4 octobre 1931

SIÈGE SOCIAL À PARIS
Statuts déposé en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris
PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
créée en vertu de l'article 17 des statuts et faisant obligatoirement partie de
l'Association des porteurs de parts de l'Union coloniale d'électricité conformément à
l'article 54 des statuts
Un administrateur Un délégué du conseil : ??
Un administrateur : Froment-Guieysse
Imp. de la Banque et des Cies d'Assurances, Paris

Constitutions
UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ

(*Le Mercure africain*, 25 février 1929)

Société en formation sous le patronage de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, et ayant, comme celle-ci, son siège social 94, rue de la Victoire, à Paris. L'objet est largement défini par la dénomination. Le capital est de 2.500.000 francs, soit 25.000 actions de 100 francs, à souscrire en numéraire. Le fonds social peut être statutairement porté à 50 millions en une ou plusieurs fois, sur simple décision du conseil d'administration.

Il est créé 20.000 parts de fondateur ayant à se partager 25 % des bénéfices nets après prélèvements statutaires et de l'actif net en cas de liquidation. Ces 20.000 parts sont réservées aux fondateurs de la société. Elles ont encore le droit de souscrire, dans toute augmentation de capital, le quart des actions à émettre.

La notice prévoit, outre la souscription des 25.000 actions, leur introduction ultérieure en Bourse.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 mai 1929)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite UNION COLONIALE d'ÉLECTRICITÉ, 94, Victoire. — 99 ans. — 2.500.000 fr. — 1^{er} mai 1929. — *Petites Affiches*.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
Assemblée générale ordinaire du 20 juin 1929.
EXERCICE 1928
(*Recueil des Assemblées générales*, 1929)

Nous avons pris part ... à la constitution... de l'Union coloniale d'électricité

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1929)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 29 janvier et publié un compte rendu succinct de la première assemblée constitutive dans celui du 25 avril dernier, est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet d'effectuer toutes opérations se rattachant à l'électricité ou à l'eau, ainsi qu'à toutes matières combustibles.

Le siège social est à Paris, 94, rue de la Victoire.

Le capital est de 2.500.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra être porté à 50 millions. En outre, il a été créé 20.000 parts de fondateur.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Henri Fégly ¹, à Clamart (Seine) 13, cité Leisnier ; André Nivoit, à Paris, 79, rue de Miromesnil ; Julien Cassagnac ², à Paris, 169, rue de Grenelle ; Georges Froment-Guieysse à Paris, 15, rue

¹ *Henri* Louis Fégly : ingénieur, administrateur de diverses autres sociétés similaires montées par la BCEEM : Cie d'Électricité de l'Afrique du Nord, Société industrielle de la Ville et du Port de Ténès, Secteur électrique des Voûtes d'Alger, Électricité de Biskra. Chevalier de la Légion d'honneur (1931) comme ancien lieutenant d'artillerie à l'Atelier de construction de Puteaux.

² Julien Cassagnac : administrateur-directeur des Scieries africaines, administrateur de la Compagnie forestière de l'Afrique française.

des Saints-Pères, et la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles à Paris, 94, rue de la Victoire.

La participation de la Banque coloniale à la mise en valeur de l'A.O.F.
par Ch. C.

(*Les Annales coloniales illustrées*, juillet 1930, p. 13-14)

.....
Enfin, les colonies de l'A.O.F., pays neufs, doivent délibérément s'acheminer vers les derniers perfectionnements de la civilisation. Si le règne de l'électricité n'en est encore qu'à ses débuts, il doit sous peu s'étendre, faire tache d'huile et dominer.

La Banque coloniale qui contribua tant au développement de l'électricité en Afrique du Nord, ne pouvait négliger en A.O.F., ce puissant élément de richesses à venir :

L'Union coloniale d'électricité, au capital social de 2.500.000 francs, a été fondée comme société d'études, mais ses travaux très avancés pour certains centres, vont lui permettre sous peu d'en terminer avec la période préparatoire pour aborder celle des réalisations.

RACHAT DE LA FABRIQUE DE GLACE DE BAMAKO À LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES DU SOUDAN

1931 (JANVIER) : FAILLITE DE LA BCEEM

AEC 1931/1190³ :

Union coloniale d'électricité. Siège social : 94, rue de la Victoire, Paris 9^e.

Capital. — Société anon. fondée le 24 avril 1929 (filiale de la Banque coloniale d'études), au capital de 2.500.000 fr., en 25.000 actions de 100 fr. pouvant être porté à 50 millions de fr. — Parts, 20.000 ayant droit à 25 % des superbénéfices.

Objet. — Toutes opérations se rattachant à l'électricité et à l'eau ainsi qu'à toutes matières combustibles. — Fabrication de glace.

Conseil. — G. Froment-Guieysse, prés. ; A. Nivoit, admin. dél. ; J. Cassagnac, H. Fégly Jean Nègre, B.C.E.E.M.

(*Bulletin de la Société des ingénieurs coloniaux*, 1931)

NELSON-UHRY (T.), directeur de l'Union coloniale d'électricité, 172, boulevard Berthier, Paris, XVII^e.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1931)

³ Archives Serge Volper.

L'assemblée ordinaire tenue le 20 juillet, sous la présidence de M. Roger Trousselle, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du premier exercice social, comportant la période d'avril 1929 à fin 1930.

Le compte de profits et pertes au 31 décembre se chiffre par 196.639 fr. 73, se décomposant comme suit : au crédit : intérêts en banque, 134 742 fr 70 ; bénéfiques sur ventes de glace, 61.897 fr. 03 ; au débit : frais généraux, 141.086 fr. 55 : amortissements, 55.553 fr. 18.

La Société, dès le début, a porté son effort sur les réalisations possibles en A. O. F. Vers la fin de 1929, elle a acquis de la Société d'entreprises du Soudan sa fabrique de glace de Bamako. Le résultat de la première année d'exploitation de cette branche a été satisfaisant.

En août 1930, le conseil décidait d'installer à Abidjan une petite centrale électro-frigorifique ainsi qu'un magasin d'électricité et une entreprise d'installations de lumière et de force. Après toutes études faites, le matériel commandé et en instance de départ dans des ports français, se produisit la défaillance de la Banque Coloniale, dont la Société était créditrice de 1 million 199.154 francs. Cet événement obligea le conseil à surseoir à toute expédition et à arrêter son programme. Des négociations ont été entreprises en vue d'obtenir les concours financiers indispensables à la continuation de l'affaire sociale, dont on espère une solution favorable.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de l'assemblée ordinaire a dû être reportée faute de quorum. Il s'agissait de révoquer le mandat confié par les statuts à la Banque coloniale, actuellement en liquidation.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*Le Journal des finances*, 24 juillet 1931, p. 552)

Au début de juin dernier, l'Union coloniale d'électricité, qui appartenait au groupe de la Banque coloniale d'études, décidait de procéder à l'émission au prix de 490 fr., de 2.000 bons de 500 fr. remboursables au plus tard le 15 juin 1941. En cas d'augmentation de capital, ces bons pouvaient être facultativement échangés contre des actions. La société comptait, pour mener à bien cette opération, sur l'adhésion de principe qu'elle avait recueillie quelque temps auparavant auprès de ses actionnaires.

Ses espérances ont été déçues. Il nous revient, en effet, que l'émission de ces bons n'ayant fait rentrer dans la caisse sociale que quelque cent mille francs, la société a, décidé de suspendre l'opération, et de procéder au remboursement des souscriptions reçues. *La société, qui ne disposait pas de la trésorerie nécessaire pour réaliser son programme en Côte-d'Ivoire, aurait perdu le bénéfice des efforts faits dans cette région pour obtenir une importante concession d'électricité si un autre groupe électrique n'avait décidé, tout récemment, de venir à son secours.* La Banque coloniale d'études, dont la situation est très incertaine, s'est vue dans l'obligation de donner son assentiment à un projet de fusion. L'Union coloniale d'électricité espère ainsi pouvoir reprendre son exploitation dans quelques semaines.

BANQUE COLONIALE D'ETUDES
(*Le Journal des finances*, 27 novembre 1931)

.....

le groupe des Forces motrices de la Vienne [en fait, la Société auxiliaire d'entreprises, société sœur des FMV] commencerait à regretter de s'être intéressé à l'Union coloniale d'électricité, contre remise d'un paquet de titres d'une de ses filiales, la Société de Génie Civil et de Béton armé.

Mais l'échange matériel des titres étant effectué, il est peu probable que la Banque coloniale qui, pour une fois, est loin d'avoir fait une mauvaise affaire, consente à revenir sur l'opération.

Forces motrices de la Vienne
(*Le Journal des finances*, 4 décembre 1931)

À la suite de la note que nous avons publiée il y a huit jours, sous le titre « Banque coloniale d'études », la Société des Forces motrices de la Vienne nous écrit « qu'elle n'a aucun intérêt ni dans la Banque coloniale d'études et ses filiales, ni dans la Société de Génie Civil et de Béton Armé. »

Nous prenons acte de cette déclaration, mais nous ferons remarquer que si la Société de Génie Civil n'est pas une filiale des Forces motrices de la Vienne, elle compte parmi ses administrateurs la Société auxiliaire d'entreprises électriques et de travaux publics⁴. Or, parmi les membres statutaires du conseil de celle-ci figurent notamment MM. E[rnest] de Marchena, A[lbert] de Marchena et G[ino] Valatelli.

M. Albert de Marchena, qui est décédé il y a quelque temps, était président des Forces motrices de la vallée d'Aspe et administrateur des Forces de la Vienne. M. E[rnest] de Marchena est actuellement président des Forces motrices de la Vienne et administrateur de la Vallée d'Aspe. Quant à M. G[ino] Valatelli, il remplit les fonctions d'administrateur-directeur général de la Vallée d'Aspe.

Il est au moins curieux que les négociations qui ont abouti à l'absorption de l'Union coloniale d'électricité par la Société de Génie Civil, même si elles ont été conduites, comme on le dit, par M. G. Valatelli en son nom personnel, aient complètement échappé à l'attention de ses collègues faisant partie des conseils des différentes affaires précitées.

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice 1931 faisant apparaître une perte de 1.173.746 fr. 38.

Elle a donné *quitus* de leur gestion au général Dangan et à MM. Valatelli et Aguer, administrateurs démissionnaires, et a ratifié les nominations faites par le conseil, en cours d'exercice, de MM. Rousselet, Larbodière et de Klein.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a, sur la proposition du conseil, approuvé la réduction du capital social à 623.000 fr., dans le but d'amortir la perte précédente ainsi que les frais de constitution et d'études.

Dans ces conditions, elle a annulé l'émission des bons du 1^{er} juin 1931 et a décidé de rembourser les fonds qui avaient été souscrits de ce chef.

⁴ La SAE avait été effectivement fondée en 1924 par les frères Albert et Ernest de Marchena (Électricité du littoral normand, Forces motrices de la Vienne, Forces motrices de la vallée d'Aspe...) et le polytechnicien milanais Gino Valatelli, mais ce dernier en prit progressivement le contrôle après le décès d'Albert de Marchena le 25 juin 1931 et la première augmentation de capital.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1932)

Approbation des comptes de 1931, se soldant par une perte de 1.173.746 francs. Approbation de la réduction du capital à 625.000 fr. et de l'annulation, par remboursement, de l'émission de bons du 1^{er} juin 1931.

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 19 octobre 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée, convoquée pour le 27 novembre, à l'issue de l'assemblée porte la modification du nominal des actions nouvelles et l'autorisation à donner au conseil en vue de l'aliénation éventuelle d'une partie de l'actif de la société.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*La Journée industrielle*, 20 octobre 1933)
(*L'Œuvre*, 20 octobre 1933)

Le bilan qui sera présenté à l'assemblée convoquée pour le 27 novembre fera ressortir une perte d'exploitation de 2.647 fr., qui, avec les frais généraux divers, donne une perte nette de 32.567 francs contre un déficit antérieur de 1.173.746 francs.

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1934)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 21 avril, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de modifier le nominal des actions nouvelles et d'autoriser le conseil à aliéner éventuellement une partie de l'actif de la société.

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1934)

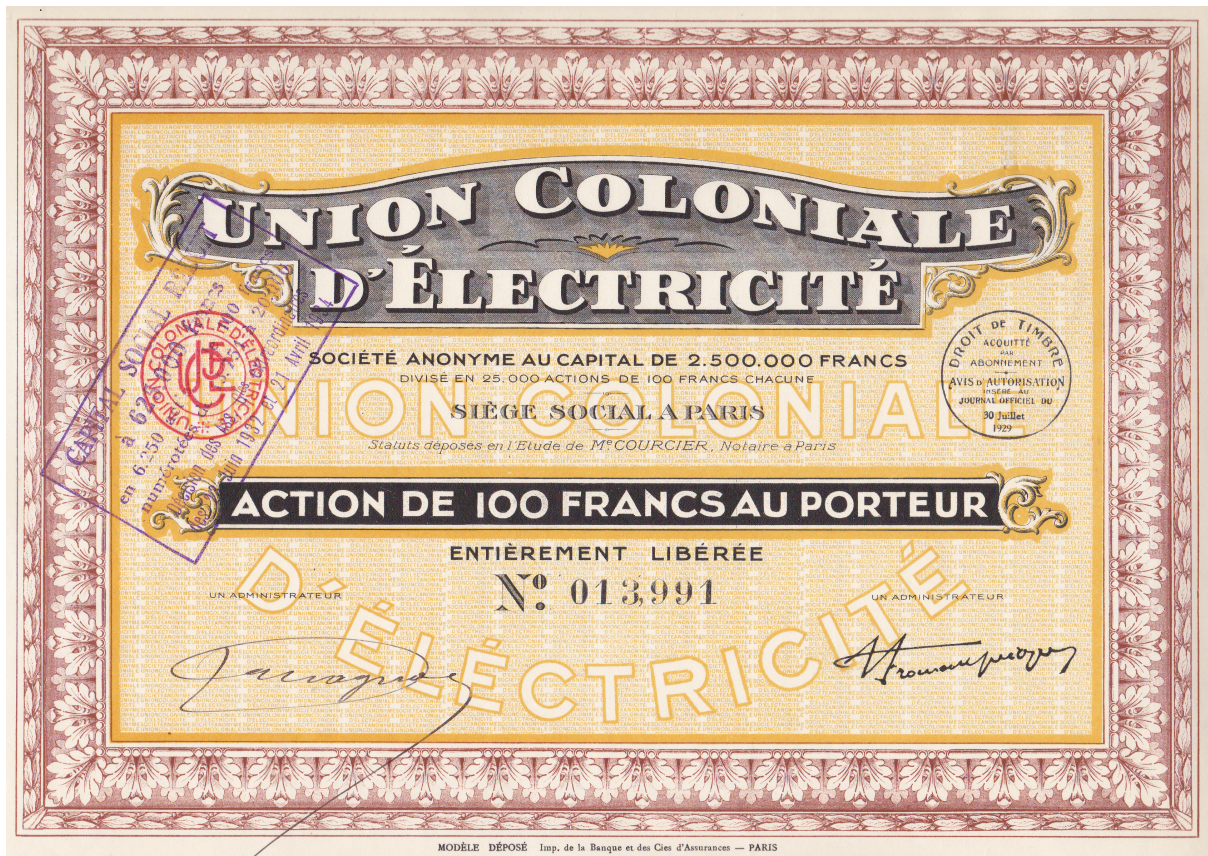
Après 14.666 fr. d'amortissements, les comptes de l'exercice 1933 se soldent par une perte de 24.193 fr. contre 32.567 fr. pour l'exercice 1932, amortie par prélèvement sur la réserve spéciale, ainsi ramenée à 356.183 francs.

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1933. accusant une perte de 84.193 francs, prélevée sur la réserve spéciale, qui se trouve ramenée à 356.183 francs.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a ramené à 108 fr. la valeur nominale des actions, qui avait été fixée à 250 fr. par l'assemblée du 23 juin 1932. En conséquence, l'échange des actions consécutif à la réduction de capital décidée par l'assemblée du 23 juin 1932 sera effectué à raison d'une action nouvelle de 100 fr. pour quatre actions anciennes de 100 francs.

CAPITAL RÉDUIT DE 2.500.000 à 625.000 fr.



Coll. Olivier Galand

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
S.A. au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 30 juillet 1929

CAPITAL SOCIAL RÉDUIT
à 625.000 fr. en 6.250 actions de 100 fr.
numérotées de 13.751 à 20.000
Décisions des assemblées générales extraordinaires
des 22 juin 1932 et 21 avril 1934

SIÈGE SOCIAL À PARIS
Statuts déposés en l'étude de M^e Courcier, notaire à Paris
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Cassagnac
Un administrateur : Froment-Guieysse
Imp. de la Banque et des Cies d'Assurances, Paris

Union coloniale d'électricité
(*La Journée industrielle*, 13 février 1935)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 2 mars, à l'issue de l'assemblée ordinaire, en vue de décisions à prendre sur la continuation de l'exploitation de la société ou sa dissolution anticipée.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*Le Petit Marseillais*, 21 février 1935)

L'exercice 1934 se solde par une perte de 15.832 francs après affectation de 18.550 francs aux amortissements, contre, en 1933, une perte de 24.193 francs, après 14.666 francs d'amortissements. Cette perte a été amortie par un prélèvement sur la réserve spéciale, ainsi ramenée à 340.351 francs.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} avril 1935)

Vote de la dissolution anticipée de la société.

UNION COLONIALE D'ÉLECTRICITÉ
(*Archives commerciales de la France*, 26 avril 1935)

PARIS. — Dissolution. — SOC UNION COLONIALE d'ÉLECTRICITÉ, 94, rue de la Victoire. — Liquid. : M. Oudin. — *Droit*.

NÉCROLOGIE
Uhry-Emmanuel NELSON
(*Bulletin de la Société des ingénieurs coloniaux*, 1938)

Né à Bordeaux, le 27 juillet 1874, ancien élève de l'École polytechnique (promotion 1895), notre collègue était entré dans notre société en juin 1931. Ancien directeur de l'Union coloniale d'électricité, il est décédé à Paris, le 17 février 1938. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie.
